

---

# Conférence du désarmement

28 août 2012  
Français

---

## Compte rendu définitif de la mille deux cent soixante-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 août 2012, à 10 h 10

*Président(e)*: M. Hellmut Hoffmann..... (Allemagne)

GE.12-63987 (F) 171213 191213



\* 1 2 6 3 9 8 7 \*

Merci de recycler 



**Le Président** (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1269<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant que nous ne commençons nos travaux officiels, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à tous les participants du Programme des boursiers du désarmement des Nations Unies, qui assisteront à notre séance d'aujourd'hui. Je tiens également tout particulièrement à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général de la Conférence, qui est à nouveau avec nous aujourd'hui, ce dont je me félicite. Avant que nous ne commençons nos travaux, je voudrais donner la parole au représentant du Kazakhstan, qui souhaite faire une annonce à propos de la Journée internationale contre les essais nucléaires.

**M. Tileuberdi** (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, veuillez accepter mes félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré de l'appui indéfectible de ma délégation et de notre volonté de coopérer pleinement et étroitement avec vous dans la recherche d'une issue à l'impasse actuelle de la Conférence. Je tiens également à remercier vos prédécesseurs pour les efforts énergiques qu'ils ont déployés au cours de leurs mandats respectifs.

Avant que nous ne commençons nos travaux d'aujourd'hui, permettez-moi de féliciter chacun d'entre vous à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires, qui sera célébrée demain, le 29 août. Avant d'en venir au sujet d'aujourd'hui, permettez-moi de vous rappeler que, le 2 décembre 2009, à sa soixante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 64/35, dans laquelle elle a déclaré le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires. Comme vous le savez, l'initiative du Kazakhstan a reçu l'appui unanime de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, une démarche qui démontre le ferme engagement de la communauté internationale en faveur de nouvelles mesures contre les essais nucléaires.

Notre initiative a pour objectif de stimuler les efforts de tous les acteurs concernés, y compris de la société civile, des diplomates et des médias, pour promouvoir la sensibilisation et l'éducation sur les conséquences terrifiantes des explosions nucléaires. Elle contribue par ailleurs à la réalisation de notre objectif commun, qui est de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires. Le 29 août correspond au jour où le Kazakhstan a décidé de fermer le site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk. Cette journée nous rappelle à quel point nous sommes fragiles face au danger de l'arme nucléaire.

Depuis 1949 et pendant plus de quarante ans, le Gouvernement de l'ex-URSS a fait exploser au moins 456 bombes atomiques sur le site expérimental de Semipalatinsk, ce qui correspond au tiers de tous les essais nucléaires effectués sur l'ensemble des sites expérimentaux depuis 1945. Environ 1,5 million de personnes ont été touchées par les conséquences des essais nucléaires, et d'immenses territoires, d'une superficie équivalente à celle de l'Allemagne, ont été irradiés.

En avril 2010, lors de sa visite sur l'ancien site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a déclaré:

En 1991, le Président Nazarbayev a pris une initiative courageuse en fermant ce site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk et en bannissant les armes nucléaires du Kazakhstan. Ce fut une mesure visionnaire, une véritable déclaration d'indépendance. Aujourd'hui, ce site est un symbole de désarmement et un espoir pour l'avenir. L'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires est une priorité absolue pour les Nations Unies, ainsi que l'aspiration la plus ardente de toute l'humanité.

À l'occasion de la commémoration du troisième anniversaire de la Journée internationale contre les essais nucléaires, le Kazakhstan accueille actuellement le Forum Astana-Semipalatinsk de 2012, intitulé «De l'interdiction des essais nucléaires à l'instauration d'un monde sans armes nucléaires», qui réunit plus de 200 représentants de 75 pays. La plupart des participants sont des parlementaires, des responsables d'organisations internationales, des universitaires, des experts et d'éminents représentants des ONG.

Aujourd'hui, les délégations participent aux rencontres organisées sur le site d'expérimentation nucléaire de Semipalatinsk et au Centre national de recherche nucléaire de la ville de Kurchatov. Demain, lors de la cérémonie d'ouverture qui se déroulera à Astana, le Président du Kazakhstan, M. Nazarbayev, prendra la parole devant la Conférence. Un certain nombre de discussions thématiques seront par ailleurs organisées.

Les questions d'actualité dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires seront abordées, avec un accent particulier mis sur l'interdiction des essais nucléaires et sur les conséquences humanitaires, environnementales et économiques des explosions nucléaires. La coopération sur les questions de sécurité, la renonciation aux politiques de dissuasion nucléaire et la mise en place de garanties de sécurité négatives seront les autres thèmes de discussions importants du Forum.

Le Kazakhstan, qui accueille chaque année ce type de rencontre internationale, continue de s'attacher à promouvoir les efforts multilatéraux destinés à rendre illicites tous les types d'armes de destruction massive, à commencer par les armes nucléaires, et à susciter un appui élargi au régime d'interdiction des essais nucléaires.

Je dois également annoncer que, récemment, le 22 août dernier, le Gouvernement kazakh a lancé une nouvelle campagne internationale intitulée «Atom», sigle anglais pour le slogan «Abolish testing our mission» (abolition des essais: notre mission). M. Karipbek Kuyukov, victime des conséquences des essais nucléaires au Kazakhstan, a été désigné Ambassadeur honoraire de ce projet, dont le principal objectif est de réduire la menace nucléaire, de sensibiliser aux conséquences dévastatrices des explosions nucléaires et d'accentuer la mobilisation de tous les pays contre les essais nucléaires.

Le projet dispose de son propre site et est présent sur les réseaux sociaux, où l'on peut consulter les documents pertinents, voir de brefs messages publicitaires et prendre connaissance d'autres renseignements, d'articles et de liens. Grâce aux réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter et Google, nous susciterons des échanges directs entre les victimes des essais nucléaires, les organisations non gouvernementales et les millions de citoyens ordinaires.

Les personnes intéressées par le projet Atom sont invitées à signer une pétition demandant l'arrêt des essais nucléaires. Ce document sera remis aux chefs d'État détenteurs d'armes nucléaires et aux gouvernements des pays qui n'ont pas encore adhéré au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La mission du Kazakhstan remettra un peu plus tard dans la journée une brève présentation du projet Atom à la communauté diplomatique genevoise, y compris aux États membres et observateurs de la Conférence du désarmement, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales.

Il va sans dire qu'avec votre appui, le projet Atom peut gagner en influence et contribuer à changer le monde en garantissant l'avenir des prochaines générations. Nous exhortons chacun d'entre vous à vous engager pour un monde sans armes nucléaires.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie M. Tileuberdi, Ambassadeur et représentant du Kazakhstan, de sa déclaration, et j'ajoute qu'il me paraît tout à fait approprié de nous rappeler ici aussi de la Journée internationale contre les essais nucléaires.

Vous vous en souvenez, lors de notre dernière séance plénière consacrée à la question de la revitalisation de la Conférence, j'ai dû lever la séance en raison de l'heure tardive, alors que les orateurs suivants étaient encore inscrits sur la liste: Algérie, Nigéria et République islamique d'Iran. De plus, la Chine et le Canada ont demandé la parole sur la même question. C'est pourquoi, avant de passer à la question dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir l'examen et l'adoption du rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale, je vais donner la parole à ces délégations pour leur permettre de s'exprimer sur la question de la revitalisation de la Conférence.

Toutefois, avant de le faire, je voudrais appeler votre attention sur une publication utile de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR). Cette publication renferme des articles qui ont été communiqués aux Présidents de la présente session annuelle afin d'inspirer les déclarations liminaires qu'ils devaient faire en introduction des débats thématiques prévus dans le cadre du calendrier d'activités. Comme le note à juste titre M<sup>me</sup> Theresa Hitchins, Directrice générale de l'UNIDIR, dans son avant-propos à cette publication, ces articles présentent aux non-spécialistes des travaux de la Conférence du désarmement des éléments d'information concernant la façon dont les principales questions inscrites à l'ordre du jour ont évolué au fil des ans, mais ils apportent également des éclaircissements sur les différents enjeux. Cette publication a été déposée dans vos casiers.

Je passe maintenant à la liste des orateurs, toujours sur la question de la revitalisation de la Conférence. Je donne la parole au représentant de l'Algérie, qui doit malheureusement reprendre sa déclaration là où il l'avait interrompue lors de notre dernière séance plénière. M. Khelif, vous avez la parole.

**M. Khelif** (Algérie) (*parle en arabe*): La délégation algérienne souhaite reprendre sa déclaration depuis le début et non pas reprendre là où elle s'était arrêtée lors de la séance précédente. Tout d'abord, Monsieur le Président, la délégation algérienne tient à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, à vous assurer de son appui indéfectible et à vous souhaiter plein succès dans l'exercice de vos fonctions. Par la même occasion, nous tenons à saluer les inestimables efforts accomplis par votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France, au cours de sa présidence, ainsi que par sa délégation. En outre, nous nous joignons à vous pour souhaiter la bienvenue aux participants du Programme des boursiers des Nations Unies sur le désarmement, et nous souscrivons, sur le fond, à l'appel lancé par l'Ambassadeur du Kazakhstan à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires. L'Algérie a été malgré elle le théâtre d'essais nucléaires dont l'impact sur les êtres humains et sur l'environnement demeure encore visible aujourd'hui; elle se réjouit par conséquent de l'occasion de souligner la nécessité de mettre un terme aux essais nucléaires et de contribuer ainsi au désarmement nucléaire.

(*L'orateur poursuit en français*)

Monsieur le Président, la délégation algérienne souhaiterait aussi rappeler aujourd'hui son point de vue sur le thème retenu pour la discussion, la revitalisation de la Conférence du désarmement, au sujet duquel elle a exposé à plusieurs reprises ses positions. Tout d'abord, elle souhaiterait réaffirmer l'attachement de l'Algérie à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Les conditions de sécurité internationales et les multiples défis et menaces auxquels la Conférence du désarmement fait face doivent amener cette dernière à relancer d'urgence

ses travaux. Son inaction et sa paralysie prolongées la mettent en danger et remettent aussi en question sa pertinence. Cette situation doit nous inciter à agir de concert pour pouvoir progresser ensemble dans nos travaux si nous voulons réellement préserver la pertinence et la crédibilité de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Le deuxième tour de discussion sur ce thème tombe à point nommé pour aborder, sur le fond, les raisons du blocage de la Conférence et réfléchir, avec le sens des responsabilités qui nous incombent, au chemin à suivre pour que la Conférence puisse s'acquitter de son mandat.

La compréhension de la situation de la Conférence du désarmement exige une analyse profonde des relations dynamiques entre le mandat de cette instance, son environnement et ses règles de fonctionnement, y compris son cadre institutionnel. Dans cet exercice, il faut aussi tenir compte des mandats d'autres instances ou cadres de négociation parallèles dont le champ d'activité pourrait influencer directement sur le fonctionnement de la Conférence.

Diverses interprétations, explications et propositions de solutions, en fonction du programme de tel ou tel groupe d'États membres, ont été données pour expliquer cette situation.

Au fond, de l'avis de la délégation algérienne, la paralysie de la Conférence ne relève pas de la méthode. La raison principale réside, comme le souligne à juste titre le Conseil consultatif du Secrétaire général de l'ONU pour les questions de désarmement dans le document A/66/125 du 11 juillet 2011, dans l'absence de volonté politique et dans la conjonction de facteurs politiques due principalement aux divergences entre les États et groupes d'États membres sur les priorités à appliquer et le dosage des mandats relatifs aux éléments du programme de travail, notamment en matière de désarmement nucléaire.

On se rappellera que la Conférence du désarmement a été mise en place en 1978 par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour revitaliser le mécanisme de désarmement d'alors. Son mandat consistait à négocier des instruments de désarmement en vue de faciliter l'exécution du programme d'action, adopté par cette session, et dont le désarmement nucléaire constituait la première des priorités. Depuis, nous avons adopté la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, malgré des appels incessants, n'est toujours pas entré en vigueur et dont l'entrée en vigueur et l'importance nous ont été rappelées aujourd'hui par l'Ambassadeur du Kazakhstan.

À ces deux exceptions près, la Conférence n'a pas progressé sur la voie du désarmement nucléaire.

On notera à cet égard le retard accumulé dans la mise en œuvre des mesures systématiques et progressives en faveur de l'élimination transparente, vérifiable et irréversible des arsenaux nucléaires, imputable à l'attitude de certaines puissances nucléaires.

Ainsi, la Conférence du désarmement n'est pas la cause du blocage, mais elle est l'otage de l'absence de volonté politique. À travers l'inaction de la Conférence du désarmement, c'est tout le processus du désarmement nucléaire qui est entravé.

Certes, des accommodements de forme pourraient être apportés au fonctionnement de la Conférence, mais envisager la solution à l'impasse de la Conférence sous cet angle à travers la réforme du Règlement intérieur, en limitant par exemple la portée de la règle du consensus aux seules questions de fond pourrait nous entraîner sur la mauvaise voie. La Conférence du désarmement a fonctionné par le passé selon les mêmes règles et avec les mêmes références qui sont les nôtres actuellement.

La règle du consensus est aussi un moyen de protéger de la même façon les intérêts de tous les États en matière de sécurité nationale et pas seulement ceux des plus puissants d'entre eux. En tenant compte des intérêts de tous en matière de sécurité, cette règle confère, en principe, la légitimité au traité conclu et lui assure l'universalité et l'efficacité.

On peut aussi songer à apporter quelques ajustements à la méthode de travail de la Conférence en recourant par exemple à une approche simplifiée et souple du programme de travail qui n'exigerait pas nécessairement la mise en place d'organes subsidiaires avec des mandats détaillés. Cette option qui, il faut le rappeler, a été mise en valeur l'année dernière par l'Ambassadeur du Chili, M. Pedro Oyarce, lorsqu'il présidait la Conférence, et a été rappelée avec éloquence la semaine dernière, lors de la précédente séance, par l'Ambassadeur d'Argentine, le représentant de la Russie et d'autres ambassadeurs, constitue un moyen de maintenir la Conférence du désarmement en activité. Les discussions menées dans ce cadre pourraient contribuer à la mise en place des conditions politiques et techniques nécessaires.

Cette approche nous permettrait de maintenir la Conférence du désarmement en activité et les discussions menées dans ce cadre pourraient contribuer à l'instauration des conditions politiques et techniques nécessaires pour mener de futures négociations. À ce titre, la mise en place d'un groupe d'experts gouvernementaux pour préparer le consensus technique sur les instruments de désarmement pourrait être envisagée.

Toutefois, cette démarche n'apporte pas de garanties quant au commencement de négociations et à l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Il convient d'ajouter à cela le risque de double emploi et de chevauchement entre la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement qui est, par vocation, un organe délibérant.

S'agissant de l'ordre du jour de la Conférence, nous ne pensons pas que les éléments de celui-ci qui s'inspirent du «Décatalogue» et mettent l'accent sur le danger nucléaire sont à certains égards dépassés. Les armes nucléaires constituent toujours la menace la plus grave pour l'humanité et il convient de la conjurer.

À cet égard, il importe de s'interroger sur l'impact de la décision historique qui a été prise en 1995 de proroger le TNP pour une durée indéfinie et sur la dynamique de la diplomatie multilatérale du désarmement, y compris au sein de la Conférence. Il y a aussi lieu de se demander tout particulièrement si dix-sept années après cette Conférence historique, les efforts de désarmement nucléaire ont été réellement à la hauteur de la volonté des États dotés d'armes nucléaires, exprimée à cette occasion, d'aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer.

À la veille et au lendemain de la Conférence d'examen du TNP de 2010, nous avons senti un regain d'intérêt pour un monde exempt d'armes nucléaires. Les décisions adoptées lors de cette Conférence comportent des mesures importantes dont on attend la mise en œuvre. Mais nous constatons aussi en même temps que ces progrès sont contrariés par le fait que l'on compte toujours des dizaines de milliers d'armes nucléaires au service de doctrines de dissuasion nucléaire qui ne favorisent pas le désarmement nucléaire.

La délégation algérienne est attentive aux déclarations sincères de ceux qui voudraient sauver l'œuvre du désarmement, en cas de persistance du blocage de la Conférence, en préconisant d'emprunter d'autres voies. Elle estime cependant que la déception face à l'inaction de la Conférence ne doit pas nous empêcher de voir l'efficacité de la démarche multilatérale de la Conférence pour faire face collectivement aux menaces; elle ne doit pas non plus nous entraîner sur une voie qui conduirait à détruire les acquis sans nous donner la possibilité de parvenir à nos objectifs car des modifications des méthodes de travail de la Conférence ou le recours à d'autres cadres tout comme la remise en cause de

l'ordre du jour actuel ne peuvent être des moyens de résoudre l'essentiel des problèmes et, en particulier, de conclure des instruments multilatéraux bénéficiant de la base politique nécessaire.

Dans ce contexte, si nous voulons que nos efforts réussissent, nous devons les inscrire dans une démarche d'ensemble comprenant les éléments d'une sécurité collective qui traitent de l'ensemble des menaces et des intérêts de tous en matière de sécurité et qui reposent sur les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies.

Dans cet esprit, la délégation algérienne continue de croire que la décision CD/1864, qui a bénéficié du consensus en mai 2009, constitue une bonne base pour résoudre les problèmes de blocage de la Conférence. Cette décision, comme cela a été affirmé à plusieurs reprises par la délégation algérienne, n'est pas un produit fini et pourrait être améliorée pour lever les obstacles qui ont empêché sa mise en œuvre pour conduire à un travail collectif.

La proposition de l'Égypte présentée cette année ainsi que les propositions du Bélarus et du Brésil présentées en 2010 ont constitué des tentatives allant dans ce sens, mais elles n'ont pas débouché sur un consensus parce que les conditions ne s'y prêtaient pas encore. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous invitons à poursuivre vos efforts en consultation avec le Président entrant de la session de 2013 en vue de faciliter le consensus et le programme de travail sur la base de la décision CD/1864 et des multiples efforts faits par la suite.

En cas de persistance des divergences empêchant la Conférence du désarmement de s'acquitter de son mandat, il nous paraît nécessaire de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour dégager un consensus sur les priorités du désarmement et sur les mécanismes de désarmement multilatéraux, y compris l'articulation entre les organes délibérants et l'organe de négociation qu'est la Conférence du désarmement.

Enfin, votre présidence, Monsieur le Président, intervient au moment où nous aurons à négocier et adopter le rapport de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies sur les activités que nous avons menées durant la session de 2012, mais qui n'ont, malheureusement, pas permis de donner effet aux innombrables résolutions de l'Assemblée générale que le Secrétaire général nous a transmises au début de la session, et sur les résultats obtenus, qui, malheureusement, ne sont pas encourageants.

La délégation algérienne a pris connaissance de votre projet de rapport. Elle tient à vous remercier de ce projet et à vous assurer de son soutien afin que nous puissions l'adopter de manière qu'il satisfasse l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement.

De manière générale, la délégation algérienne considère ce projet comme une tentative de refléter de manière factuelle, comme l'exige le Règlement intérieur, les travaux de la Conférence du désarmement. Toutefois ce texte pourrait être amélioré de façon à préciser le statut du calendrier des débats soumis par l'Ambassadeur d'Éthiopie en sa qualité de Président de la Conférence du désarmement sous la cote CD/WP.571/Rev.1, et à refléter au mieux la teneur des débats sur les différentes thématiques, notamment celles relatives au programme de travail et les vues exprimées par les délégations et groupes de délégations à ce sujet tout au long de la session. En effet, afin de surmonter le blocage au cours des consultations, de nombreuses délégations ont réaffirmé leur soutien à la décision CD/1864. Certaines délégations ont aussi préconisé le format simplifié de programme de travail. Ces efforts et initiatives pourraient bien être reflétés dans votre rapport, Monsieur le Président. En outre, en ce qui concerne la redynamisation de la Conférence, des idées ont été avancées. Ces idées pourraient bien trouver leur place dans le rapport, mais conformément au Règlement intérieur.

La délégation algérienne, Monsieur le Président, vous assure de son plein soutien et participera aux consultations qui seront organisées au sujet du projet de rapport et vous apportera des contributions écrites en vue de faciliter un accord sur ce sujet. Je vous remercie de votre patience et de votre attention.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et, avant de donner la parole au représentant du Nigéria, je vous demande de bien vouloir centrer vos déclarations sur la question de la revitalisation. Le rapport de la Conférence sera l'objet de nos discussions tout à l'heure.

Je donne maintenant la parole à M. Laro, représentant du Nigéria.

**M. Laro** (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation nigériane prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre appui.

L'incapacité persistante de la Conférence du désarmement à accomplir le mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement nuit à sa réputation et à sa crédibilité. Nous espérons que la Conférence saurait profiter de l'élan suscité par la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2010, et par le suivi de cette Réunion organisé en juillet 2011. Le message clair que la délégation nigériane a perçu lors de ces réunions était que le monde était de plus en plus lassé de l'absence de résultats de la Conférence du désarmement, réduite à tourner indéfiniment en rond comme un chien après sa queue.

Alors que nous approchons du terme d'une nouvelle session improductive en dépit des meilleures intentions et des efforts courageux de l'actuel Président et des Présidents précédents, la délégation nigériane tient à faire part de sa profonde déception devant la stérilité de la Conférence du désarmement, qui semble être devenue la règle intangible de cette instance. Nous ressentons au sein de la communauté internationale une frustration grandissante devant cet état de fait, et nous sentons que les choses ne pourront pas durer ainsi indéfiniment.

Pour revitaliser la Conférence, il nous paraît nécessaire de prendre des mesures en vue d'en réviser et d'en élargir la composition, de promouvoir la participation de la société civile à ses travaux et aussi, et surtout, de faire en sorte que les États membres démontrent la volonté politique et l'engagement requis pour débloquer la situation et sortir la Conférence du désarmement de l'ornière.

Dans une déclaration faite le 27 juillet 2011, lors de la réunion de suivi, par les Pays-Bas au nom du groupe interrégional de 40 pays, dont le Nigéria fait partie, nous avons affirmé que si le mécanisme multilatéral de désarmement, en particulier la Conférence du désarmement, étaient incapables de surmonter la crise actuelle, la communauté internationale et plus spécialement l'Assemblée générale se verraient dans l'obligation de réagir et de rechercher sérieusement des moyens d'en sortir. Cette affirmation, qui était vraie à l'époque, le reste aussi aujourd'hui, et le Nigéria ne cesse de la reprendre à son compte.

**M. Daryaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que nous apprécions la diligence dont vous avez fait preuve en présentant le rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que la façon organisée et disciplinée avec laquelle vous conduisez les travaux de la Conférence. Soyez assuré du plein appui de ma délégation dans l'exercice de votre mandat.

Je voudrais m'associer à mes collègues qui se sont exprimés lors de la précédente séance pour dire au revoir aux estimés Ambassadeurs de Suisse et d'Égypte, et souhaiter à l'Ambassadeur Badr et à l'Ambassadeur Fasel le plein succès dans leurs futures activités. Je voudrais d'autre part m'associer à la déclaration faite au nom du Groupe des 21 par l'Ambassadeur de la République arabe syrienne. Ayant moi-même largement bénéficié d'une bourse des Nations Unies en 1998, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux bénéficiaires du Programme des boursiers du désarmement des Nations Unies cette année et de leur souhaiter plein succès.

À l'instar de toute autre instance des Nations Unies, la Conférence du désarmement doit faire l'objet d'évaluations régulières. Lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a mis en place un mécanisme de désarmement, et il est aujourd'hui nécessaire de résoudre les difficultés qui nuisent à son efficacité. Le meilleur moyen de le faire consiste à convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour procéder à une évaluation complète de l'ensemble du mécanisme. C'est pourquoi nous sommes favorables à la convocation d'une telle session dès que possible.

Mêler les mandats des différentes composantes de ce mécanisme, c'est-à-dire des instances délibératives et des organes de négociation, ou simplement fusionner la Commission du désarmement des Nations Unies, la Conférence du désarmement et la Première Commission sans s'intéresser aux causes profondes du problème ne résoudrait en rien le problème, et risquerait au contraire de compliquer davantage encore la situation.

La Conférence du désarmement est une instance de désarmement illustre dans le domaine de la diplomatie multilatérale. Elle a négocié un ensemble d'instruments juridiquement contraignants qui constituent aujourd'hui la base et le corps de l'actuel régime international de non-prolifération. Si le désarmement nucléaire reste la raison d'être de la Conférence du désarmement, il est regrettable que sa contribution au désarmement nucléaire soit aussi insignifiante et ne réponde en rien aux attentes de la communauté internationale. Cette situation ne s'explique pas par l'institution elle-même, mais par l'absence de volonté politique de ses États membres.

La Conférence reste la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et je ne vois aucun organe susceptible de la remplacer. Sa composition spécifique, son ordre du jour élargi et son règlement intérieur particulier donnent à la Conférence du désarmement un statut privilégié. Nous appuierons toute initiative qui aurait pour objet de renforcer sa crédibilité et d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement. Je crois qu'il n'est pas possible de promouvoir le travail de la Conférence en en modifiant le format ou en réformant les modalités de son règlement intérieur. Nous ne pouvons pas non plus réinterpréter le Règlement intérieur, notamment la règle du consensus. Il convient de rappeler non seulement que tous les traités multilatéraux existants ont été négociés par la Conférence du désarmement sur la base du même Règlement intérieur et, notamment, de la même règle du consensus, mais aussi que la nature particulièrement sensible des questions qui touchent à la sécurité des États et au désarmement nous oblige à adopter les mêmes règles lorsque nous négocions des traités de désarmement dans d'autres cadres.

Je l'ai dit lors de nombreuses séances, le cœur du problème de l'inaction de la Conférence au cours de la décennie écoulée est à chercher dans l'absence de volonté politique d'éliminer la menace que les armes nucléaires font peser sur l'ensemble de la communauté internationale et dans l'inertie opposée à l'idée de faire évoluer les attitudes autocentrées vis-à-vis de la noble démarche de la coopération pour une sécurité durable. Les réticences persistantes qui empêchent la Conférence du désarmement de fonctionner normalement et d'ouvrir des négociations sur l'ensemble des questions centrales s'expliquent principalement par le fait que la Conférence du désarmement n'a pas reçu pour mandat de maintenir le statu quo, mais de négocier des traités multilatéraux de

désarmement et, par conséquent, de faire évoluer le statu quo. Si la Conférence avait exercé son mandat véritable en négociant une convention sur les armes nucléaires, le statu quo aurait évolué, et ceux qui avaient eu le grand privilège d'être considérés comme ceux qui possédaient des armes nucléaires auraient perdu cette prérogative. C'est pourquoi les résistances qui empêchent la Conférence de s'acquitter de son mandat sont fortes, et tant que les mentalités qui conduisent certains à accorder une valeur aux armes nucléaires n'évolueront pas et que les réflexes de la guerre froide persisteront, la situation à la Conférence n'évoluera pas. Le problème n'est donc pas une question de forme, mais de fond; il n'est en rien lié à la procédure de la Conférence, mais plutôt à l'absence de progrès sur le front du désarmement.

La Conférence ne traite pas d'une seule question, et l'absence de consensus sur la portée des négociations sur une question ne doit pas empêcher les délégations d'ouvrir des négociations sur les autres questions. Nous croyons que l'ouverture rapide de négociations, à la Conférence du désarmement, d'une convention sur les armes nucléaires interdisant la possession, la mise au point, la production, le stockage, le transfert et l'emploi de ces armes en vue de leur destruction selon un calendrier précis représente aujourd'hui la première des priorités du mécanisme de désarmement. Si nous ouvrons de telles négociations dans le cadre de la Conférence, nous serons en mesure de résoudre complètement et de façon équilibrée l'ensemble des questions dont la Conférence est saisie et de revitaliser réellement la Conférence et tout le dispositif du désarmement.

Je tiens à souligner une nouvelle fois que tous les États membres doivent faire montre d'une forte volonté politique et faire preuve d'une souplesse maximale pour permettre à la Conférence d'engager un travail de fond, d'entamer des discussions sur la question de son possible élargissement et de davantage favoriser la participation des organisations non gouvernementales impartiales et de la société civile à ses travaux. La proposition radicale consistant à entreprendre la négociation d'un traité sur les matières fissiles en dehors du cadre de la Conférence du désarmement n'est ni réalisable ni acceptable. D'autre part, la Conférence du désarmement n'est pas un organe subsidiaire des Nations Unies, et les recommandations qui lui sont adressées par l'Assemblée générale des Nations Unies n'ont qu'une valeur consultative lorsqu'elle doit prendre ses propres décisions.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je crois que votre abondante expérience et vos compétences ne manqueront pas d'amener les travaux de la Conférence à une conclusion heureuse en 2012, et la délégation chinoise vous appuiera pleinement dans vos travaux.

La question de la revitalisation de la Conférence a déjà fait l'objet de deux séances plénières cette année. Lors des discussions, certains collègues ont fait part de leur déception devant la paralysie de la Conférence, mais les États membres de la Conférence ont, dans leur immense majorité, indiqué qu'ils avaient encore foi et espoir dans le statut et l'autorité de la Conférence, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Ils ont insisté sur l'importance de la règle du consensus, indiquant qu'il faudrait rechercher un consensus à l'avenir et qu'il fallait promouvoir le redémarrage des travaux de la Conférence. La position chinoise à cet égard est la suivante.

En premier lieu, la Conférence est l'instance multilatérale de négociation la plus appropriée pour négocier sur les questions de désarmement. La Conférence elle-même et ses prédécesseurs ont conclu de nombreux traités qui forment aujourd'hui les piliers du régime de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération, en particulier le TNP, la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. De tous les mécanismes existants, c'est elle qui a la composition la plus

large et la plus représentative, et son règlement intérieur protège pleinement les intérêts de tous ses membres. Elle jouit d'une expérience considérable de la négociation et abrite en son sein des équipes de négociateurs hors pair. Elle ne peut être comparée à aucun autre mécanisme. C'est pourquoi il ne saurait être question de remplacer cette unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

En deuxième lieu, ce n'est certainement pas en renonçant à la Conférence que nous résoudre nos problèmes. L'année dernière, d'intenses débats ont eu lieu dans le cadre de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies à propos des travaux de la Conférence, des négociations sur un traité sur les matières fissiles et des mécanismes multilatéraux de désarmement. La position chinoise en ce qui concerne la Conférence est claire, et nous avons toujours appuyé et défendu la position d'autorité de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous approuvons la règle du consensus, et nous souhaitons que la Conférence reprenne un travail de fond sur la base d'un programme de travail équilibré et complet. Nous ne sommes pas favorables à la création de nouveaux mécanismes et nous ne souhaitons pas que les questions centrales, notamment la question des matières fissiles, soient négociées en dehors de la Conférence. Si nous repartons à zéro de la sorte, rien ne permet d'affirmer que les principaux acteurs participeront aux négociations. Nous n'atteindrons peut-être pas les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires du traité, et nous ne profiterons pas du développement harmonieux et ordonné du processus international global de limitation des armements et de désarmement.

Pour ce qui est de la suite, nous devons poursuivre nos efforts pour sortir la Conférence de l'ornière dès que possible. Premièrement, rien ne remplacera une réflexion sur les moyens d'engager rapidement un travail de fond. Lors de nos discussions passées et présentes, les membres ont proposé, sur la question de la revitalisation, des idées nombreuses et utiles qui méritent un examen plus approfondi. Deuxièmement, nous devons continuer de rechercher les moyens de sortir la Conférence de l'impasse et trouver une solution acceptable par toutes les parties. Cette année, à la Conférence, l'ancien Président, à savoir le représentant de l'Égypte, a proposé un projet de programme de travail, et d'autres membres ont aussi présenté de nombreuses propositions en la matière, qui nous ont toutes procuré une expérience utile et une base solide pour concilier nos points de vue et engager un travail de fond. Troisièmement, nous devons être pleinement conscients des effets que le climat relatif à la sécurité régionale et internationale exerce sur nos travaux et prendre en compte les intérêts légitimes de chacun, ce qui nous permettra d'instaurer un climat et des conditions externes favorables à un déblocage de la situation.

La Chine est disposée à poursuivre le renforcement de la communication et de la coopération entre les parties et à tout faire pour susciter des progrès dans la promotion des travaux de la Conférence du désarmement.

**M<sup>me</sup> Golberg** (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de saisir cette occasion de féliciter l'Allemagne pour son accession à la présidence de la Conférence. Le Canada compte sur la direction éclairée de l'Ambassadeur Hoffmann. Puisque je ne souhaite pas prendre à nouveau la parole au titre du point suivant de l'ordre du jour, j'aimerais simplement dire à ce stade que le Canada remercie le Président pour l'excellente qualité de son avant-projet de rapport de la Conférence du désarmement, lequel donne, de notre point de vue, une image sinon rose, du moins factuelle, des activités menés par la Conférence en 2012. Nous croyons qu'il offre une bonne base pour nos négociations à venir.

*(L'oratrice poursuit en français)*

J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour accueillir très chaleureusement les bénéficiaires de bourses du désarmement qui viennent nous rejoindre aujourd'hui et m'associer à ceux qui se sont félicités la semaine dernière des contributions faites par nos ex-collègues de l'Égypte et de la Suisse.

*(L'oratrice poursuit en anglais)*

Les discussions concernant la revitalisation de la Conférence demeurent importantes et d'actualité. Lors des précédentes discussions, nous avons exposé notre position sur ce thème, indiquant que nous avons le sentiment que plusieurs délégations avaient fait plusieurs propositions importantes. En particulier, nous avons relevé l'argument avancé par de nombreuses délégations selon lesquelles il était nécessaire de se pencher très attentivement sur le règlement intérieur pour déterminer s'il ne serait pas possible de procéder à quelques ajustements pour permettre à la Conférence de fonctionner normalement. Le Canada est favorable à une telle révision. Nous sommes en outre favorables à la proposition intelligente du Royaume-Uni et estimons qu'elle appelle de nouvelles réflexions, au même titre que les propositions avancées par la Suisse la semaine dernière. Dans le même temps, le Canada regrette que des voix s'élèvent encore ici pour affirmer que la situation actuelle ne présente pas d'inconvénients majeurs ou qu'on ne peut rien y faire, et c'est pour cette raison que nous avons souhaité prendre la parole aujourd'hui.

Pour paraphraser une déclaration prononcée l'année dernière par mon Ministre des affaires étrangères devant l'Assemblée générale, les plus grands ennemis de la Conférence du désarmement ne sont pas ceux qui s'inquiètent de son incapacité à s'acquitter de son mandat et cherchent à susciter une action sur les questions définies comme prioritaires par la Conférence. Ses plus grands ennemis sont plutôt ceux qui assistent à son inexorable déclin en se satisfaisant du statu quo. Alors que nous arrivons au terme d'une nouvelle session improductive, dépourvue de toute négociation, nous devons nous poser la question suivante: combien de temps sommes-nous prêts à attendre que les choses changent en exprimant notre frustration mais sans agir?

Le Canada demeure persuadé que l'immense majorité des États représentés ici souhaite que la Conférence reprenne un travail de fond, mais il semble pourtant que nous soyons restés sourds à l'appel de l'Assemblée générale qui, en adoptant ses résolutions 66/44 et 66/66 l'année dernière, a invité la Conférence du désarmement à s'acquitter de son mandat de négociation, comme l'a fait observer le représentant du Nigéria. Nous devons nous attendre à ce que l'Assemblée générale se saisisse à nouveau de ces questions en octobre prochain et, en parallèle, nous devons examiner avec attention le meilleur moyen d'aborder nos travaux en 2013 pour progresser sur les questions urgentes relatives au désarmement et à la non-prolifération.

**M. Grinevich** (Bélarus) *(parle en russe)*: Monsieur Hoffmann, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette fonction de premier plan, et de vous dire que notre pays vous appuie pleinement dans les efforts que vous faites pour vous acquitter de votre mandat de Président de la Conférence du désarmement.

Je serai bref, pour laisser davantage de temps à l'examen du projet de rapport. Je tiens à souligner que notre pays demeure aux côtés des délégations qui ont indiqué que la principale raison de l'incapacité de la Conférence à engager un processus de négociation est à chercher dans l'absence de volonté politique. Je tiens également à appeler l'attention sur les éléments suivants. Nous disons souvent que la Conférence du désarmement a adopté un certain nombre de traités internationaux de désarmement très importants, mais c'est oublier que ces négociations avaient été précédées d'accords au plus haut niveau. S'agissant par exemple de la Convention sur les armes biologiques, cette Convention a été précédée

d'un accord entre Leonid Brejnev et Richard Nixon. Cela est aussi vrai de la Convention sur la modification de l'environnement. L'élaboration de la Convention sur les armes chimiques a été précédée par un accord entre Mikhail Gorbatchev, Ronald Reagan et George Bush père. Lorsque les dirigeants des grandes puissances se sont mis d'accord au plus haut niveau sur la nécessité d'élaborer un traité spécifique, la Conférence du désarmement n'a plus eu qu'à s'acquitter de la mission. S'agissant du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, un tel accord de haut niveau n'existe pas. Il n'y a même pas d'accord entre les experts nationaux sur le champ d'application d'un tel traité, et c'est pour cette raison que la Conférence ne progresse pas. Ne recherchons pas dans nos procédures les raisons de notre inaction.

Je voudrais aborder brièvement les propositions qui ont été faites concernant les questions de procédure. Nous respectons la proposition du Secrétaire général visant à rechercher des solutions pour réformer la Conférence mais, à cet égard, je voudrais dire que nous devons traiter cette question avec la plus grande prudence. Les actuelles dispositions concernant la présidence de la Conférence sont très démocratiques, et elles permettent à tous les pays qui participent aux travaux de notre instance de négociation d'exercer la présidence de la Conférence suivant l'ordre alphabétique. C'était ma première remarque. Deuxièmement, notre incapacité à engager un travail de fond a probablement conduit beaucoup d'entre nous à oublier que, dans l'éventualité où nous ouvririons des négociations, le poste de président perdrait de son importance, la personne la plus importante devenant le président du Comité spécial chargé de négocier tel ou tel traité. Or, la durée de cette présidence-ci serait illimitée, et le Président du Comité spécial deviendrait un personnage clef de la Conférence. C'est lui qui impulserait la recherche des solutions de compromis et qui dirigerait le travail sur un projet spécifique.

Nous partageons également le point de vue des pays qui ont souligné qu'il serait inapproprié de retirer le processus de négociation du contexte de la Conférence du désarmement et, en particulier, de commencer à négocier séparément un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons été témoins du processus d'Ottawa et du processus d'Oslo, mais ce sont là des questions totalement différentes, et nous pensons qu'une troisième édition d'un processus de négociation séparé sur un traité sur les matières fissiles n'a aucune chance d'aboutir si les principaux producteurs et détenteurs de matières fissiles sont absents des négociations.

**M<sup>me</sup> Fogante** (Argentine) (*parle en espagnol*): Alors que nous sommes sur le point de clore le débat sur la revitalisation, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer un point soulevé par l'Ambassadeur d'Alloto, de la délégation argentine, dans une déclaration qu'il a prononcée l'année dernière concernant la façon dont les ressources financières de cette instance devraient être utilisées à l'avenir.

À cette occasion, l'Argentine a déclaré que les ressources financières de la Conférence ne devaient pas être débloquées l'année prochaine, quelle que soit (et nous avons insisté sur ce point) la façon dont ses travaux pouvaient être modifiés à l'avenir, particulièrement en 2013, pour refléter la situation actuelle. Nous estimons qu'il ne serait pas judicieux de débloquer les fonds alloués à la Conférence, car les circonstances peuvent évoluer, et cette instance doit être prête à ouvrir des négociations à tout moment si ses membres le décident.

Nous tenions à insister sur ce point, car il pourrait donner lieu à des interprétations erronées, alors qu'il constitue un élément essentiel de notre position, qui consiste à établir une distinction entre les vertus de la Conférence du désarmement et son incapacité actuelle à trouver un dénominateur commun susceptible de se transformer en un programme de travail permettant l'ouverture de négociations de fond.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie la représentante de l'Argentine de son intervention. Je n'ai plus d'orateur inscrit sur la liste et je ne vois personne demander la parole. Avant de passer au prochain point de l'ordre du jour, je voudrais simplement dire, en des termes très généraux, que j'ai le sentiment que nous avons eu, la semaine dernière et aujourd'hui, un débat très instructif sur la revitalisation de la Conférence. Vous savez, je crois qu'il est devenu assez clair que nous partageons des points de vue très diversifiés quant au diagnostic du problème et au traitement à y apporter. Toutefois, je crois que nous retrouvons un point commun dans presque toutes les déclarations: nous sommes face à un problème, qui est le blocage de la Conférence du désarmement, et nous en sommes profondément insatisfaits. Je crois que nous sommes tous d'accord sur ce point.

J'en termine, et je passe maintenant à notre deuxième point d'aujourd'hui, qui est l'examen et l'adoption de notre rapport annuel conformément à notre calendrier d'activités révisé. Une version préliminaire du projet de rapport a été envoyée par courrier et remise sur papier à tous les membres et aux observateurs le 23 août dernier, et j'apprends que les versions dans toutes les langues officielles seront déposées dans vos casiers aujourd'hui. Le projet de rapport reflète les travaux de la Conférence jusqu'au 20 août 2012, date à laquelle il a été établi et soumis au service de traitement des documents. Il énumère également tous les documents qui ont été soumis avant cette date. Il va sans dire que le secrétariat comblera les espaces laissés vacants dans le rapport et qui concernent le nombre de séances, et qu'il actualisera la liste des documents soumis entre le 20 août et la clôture de la session annuelle. Dans ce contexte, vous voudrez bien noter que seuls les documents soumis avant le 14 septembre 2012 seront publiés en tant que documents officiels de la Conférence.

Je prévois de procéder à l'examen du projet de rapport en séance officielle avec interprétation. Aujourd'hui, je vous invite à faire des commentaires de nature générale en séance officielle. Les éventuelles propositions de modifications à apporter au document CD/WP.572 devront être soumises par écrit au secrétariat au plus tard le jeudi 30 août, à 15 heures. Le vendredi 31 août, à la fin de la journée, le secrétariat distribuera par courrier électronique, à toutes les missions qui auront communiqué leur adresse électronique, un document réunissant toutes les modifications qui auront été reçues, en en précisant la provenance. Un exemplaire papier sera également déposé dans le casier de chaque mission. À cet égard, le secrétariat m'a prié de vous faire savoir que de très nombreux messages électroniques avaient été retournés parce que les boîtes à lettres de leurs destinataires étaient pleines. Veuillez donc vérifier vos boîtes à lettres et, si tel est le cas, les missions voudront bien communiquer une nouvelle adresse électronique au secrétariat. Merci également de communiquer par écrit directement au secrétariat toute modification rédactionnelle ainsi que tout écart entre les différentes versions linguistiques du projet de rapport.

Nous commençons l'examen du projet de rapport. Je vous donne la parole pour des déclarations générales, et je vous invite également à indiquer, si vous le jugez nécessaire, les endroits où vous souhaiteriez que des modifications soient apportées. Toutefois, merci de ne pas vous livrer à un travail purement rédactionnel maintenant. Contentez-vous d'indiquer qu'il y a des paragraphes ou des points pour lesquels des modifications semblent nécessaires de votre point de vue. Vous avez la parole.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Khelif** (Algérie) (*parle en anglais*): La délégation algérienne a déjà évoqué la question et tient à réitérer ses remerciements pour le projet de rapport qui, pour l'essentiel, reflète ce que nous avons fait au cours de la session de 2012, le travail accompli sur les diverses questions et le cadre qui a servi de point de départ à notre session annuelle.

Toutefois, la délégation algérienne voudrait partager, à titre préliminaire, certaines observations générales qui concernent certains paragraphes qui, selon nous, devront être retravaillés avant que nous soyons en mesure de parvenir à un accord.

Le premier de ces paragraphes est le paragraphe 5 et, en particulier, la façon dont le message du Secrétaire général est rapporté. Nous souhaitons que le texte soit amélioré de façon à donner une couleur positive aux activités de la Conférence et à ses discussions concernant les attentes de la communauté internationale pour sa session de 2012.

Le deuxième paragraphe est le paragraphe 12, à la section D, qui porte sur l'ordre du jour et sur le programme de travail de la session de 2012. Mon observation a trait à la façon dont les propositions, les efforts et les consultations des États membres de la Conférence du désarmement concernant le programme de travail ont été rapportés. Il nous semble que, dans ce paragraphe, ces éléments sont énumérés comme s'ils formaient une activité spécifique unique accomplie au cours d'une partie donnée de l'année, c'est-à-dire lors des discussions consacrées à la proposition égyptienne. La délégation algérienne estime que les discussions et consultations consacrées au programme de travail ont commencé dès le début de la session. Les délégations ont ensuite soumis plusieurs propositions, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure dans notre déclaration.

Nous avons écouté avec intérêt les propositions de ceux qui suggèrent un programme de travail simplifié. Un nombre important de délégations ont réitéré leur appui au document CD/1864. Le document qui a été soumis par l'Équateur et dont il est question au paragraphe 26 du projet de rapport traitait également de la question du programme de travail. C'est pourquoi nous demandons que la section qui est consacrée précisément à la question du programme de travail donne un aperçu général de l'ensemble des discussions qui ont eu lieu autour du programme de travail. Dans ce contexte, nous pouvons également mentionner les documents de travail qui ont été soumis, y compris le document soumis par l'Égypte.

Au paragraphe 17, il est question du calendrier d'activités qui a été présenté par l'Éthiopie au cours de sa présidence de la Conférence du désarmement. Nous voudrions que le statut de ce document soit clarifié et que le texte précise qu'il est le résultat d'une initiative prise sous la responsabilité du Président, en consultation avec les autres présidents.

La section G concerne l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Ce sujet a aussi été abordé pendant toute la session dans les diverses déclarations que nous avons entendues, et un certain nombre de délégations en ont abondamment parlé. Pour cette raison, nous ne voulons pas que les consultations consacrées à ce sujet ne soient rapportées que dans le contexte du calendrier d'activités présenté par le Président, notamment au titre de la question de la revitalisation. Dans ce contexte, nous pourrions également mentionner le document de travail proposé par l'Équateur.

Je passe maintenant au paragraphe 27. S'il est vrai que les deux Présidents de la Conférence ont invité l'UNIDIR à établir des résumés concernant les activités menées à la Conférence du désarmement et les sujets traités, nous préférierions qu'il soit uniquement indiqué que les Présidents de la Conférence, plus particulièrement les deux Ambassadeurs déjà mentionnés, à savoir l'Ambassadeur de Finlande et l'Ambassadeur de France, ont livré des déclarations liminaires basées sur les documents qu'ils avaient demandé à l'UNIDIR d'établir.

Voilà pour l'essentiel. Le Président éthiopien a présenté un autre paragraphe concernant le calendrier d'activités. Il serait judicieux d'améliorer ce paragraphe de façon à éviter que le lecteur puisse penser que la question de la revitalisation de la Conférence est inscrite à l'ordre du jour. Nous n'allons pas proposer de nouvelle formulation pour le

moment, ce sera pour plus tard; mais il faut faire une distinction entre les points de l'ordre du jour qui ont été examinés dans le cadre du calendrier d'activités et les discussions concernant ce document qui ont donné aux délégations l'occasion de faire des commentaires sur la question de la revitalisation de la Conférence du désarmement. Il est essentiel de faire cette distinction, c'est-à-dire de séparer les points de l'ordre du jour de la question de la revitalisation.

Monsieur le Président, ce ne sont que quelques remarques préliminaires sur les diverses sections du rapport dont la délégation algérienne souhaitait officiellement faire part aux autres membres de la Conférence du désarmement. La délégation algérienne est prête à vous apporter son appui pour permettre à la Conférence du désarmement d'adopter dès que possible un rapport consensuel.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration, et l'invite à soumettre ses modifications par écrit au secrétariat jeudi prochain au plus tard, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. El-Atawy** (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous vous remercions du projet de rapport que vous avez soumis à la Conférence. Je sais qu'il n'était pas dans vos intentions d'ouvrir maintenant le débat sur les points de détail du rapport. Toutefois, puisque nous en sommes aux remarques concernant les paragraphes, je crois qu'il est de mon devoir de répondre à mon estimé collègue algérien concernant le document CD/1933/Rev.1. Puis-je simplement lui rappeler que le statut de ce document n'est pas différent de celui des autres documents qui ont été soumis lors de la session annuelle de 2012? La Conférence a été saisie de cette proposition de programme de travail, elle a été appelée à se prononcer, et elle ne l'a pas retenue, du fait de l'objection qui avait été soulevée; il n'y avait tout simplement pas consensus. La Conférence n'a depuis été saisie d'aucune autre proposition de programme de travail, ce dont il convient aussi de faire état dans le rapport. L'idée de mon collègue algérien était que le rapport doit rester factuel, et pour qu'il soit factuel, nous devons indiquer que la Conférence a été saisie d'une proposition de programme de travail et qu'elle s'est prononcée à son sujet.

**M<sup>me</sup> Mehta** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, la délégation indienne vous remercie de nous avoir distribué un avant-projet de rapport annuel de la Conférence pour 2012, conformément à l'article 44 de notre règlement intérieur. Nous avons écouté avec intérêt les observations que vous avez livrées à ce propos lors de notre précédente séance. Ma délégation espère que le rapport sera adopté rapidement et sans difficulté.

Monsieur le Président, vous avez souligné la semaine dernière que les rapports annuels de la Conférence étaient factuels et qu'ils reflétaient l'activité et les travaux de la Conférence. Je voudrais dire que les rapports annuels de la Conférence ont un format et une tonalité qui ont pris un tour traditionnel. Ces rapports sont soumis à l'Assemblée générale, qui les examine au titre d'un point traditionnel de son ordre du jour consacré à la mise en œuvre des recommandations et des décisions adoptées lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, dans lesquelles elle a défini la Conférence du désarmement comme l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous sommes d'accord avec ce que vous avez dit en ce qui concerne la façon de procéder pour établir cet important document. Nous attendons avec impatience les consultations officieuses que vous vous êtes engagé à tenir sur le texte du rapport. Nous avons quelques propositions à faire pour améliorer le rapport, mais je ne vais pas m'y attarder aujourd'hui. Nous croyons néanmoins que le texte offre une bonne base pour avancer. Nous espérons que nous pourrions travailler ensemble pour adopter le rapport par consensus dès que possible.

**M. Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je réclame votre indulgence pour me permettre d'informer le secrétariat, par votre intermédiaire, que la plupart des membres de délégations ont eu beaucoup de difficultés à accéder à la base de données électroniques du site de l'ONU, notamment sur le site du désarmement. Nous avons parfois accès aux documents, mais parfois non; je crois qu'il y a des dysfonctionnements. Particulièrement lors de la phase de rédaction d'un rapport, il est très utile aux petites délégations de pouvoir accéder aux documents sur le site Web au lieu de les transporter avec elles. C'est pourquoi nous demandons par votre intermédiaire au secrétariat de se pencher sur cette question. Il s'agit peut-être d'un problème technique mineur qui peut être résolu facilement. Nous tenons en outre à remercier le secrétariat pour le service qu'il nous apporte; il nous est très utile, et le site géré par le secrétariat est de très bonne facture.

Pour en venir plus spécifiquement à la question qui nous intéresse, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous avoir saisis du projet de rapport à point nommé. Vous avez tenu les délais que vous vous étiez fixé, et nous sommes conscients de la quantité de travail que votre délégation a dû accomplir pour préparer ce rapport. Nous estimons qu'il constitue une bonne base pour avancer et, comme vous l'avez souligné, nous ne nous livrerons aujourd'hui à aucun travail de rédaction. Toutefois, nous voudrions réitérer certains aspects de principe qui ont trait à la pratique en matière d'établissement de rapports et qui ont évolué. Les membres attendent du rapport qu'il soit factuel et reprenne la pratique et la structure antérieures, conformément au Règlement intérieur. Je voudrais ajouter une seule parole de prudence à ce stade. Bien entendu, le débat sur la revitalisation a démontré qu'il existait des points de vue divergents sur la façon de revitaliser la Conférence du désarmement. Vous avez dit, à juste titre, que beaucoup ici s'inquiétaient de l'état de la Conférence mais, dans le même temps, je ne vois ici aucun consensus quant à la façon de refléter cette préoccupation ou d'en faire état à l'Assemblée générale.

Notre suggestion sur ce point serait de ne pas compliquer inutilement les choses en essayant d'instiller nos propres points de vue ou nos préférences dans un rapport qui se veut factuel et, je dirai même, clinique. Dans ce contexte, je recommanderai fortement d'éviter les jugements de valeur et l'emploi d'adjectifs. Cela nous simplifiera la tâche et il nous sera plus facile de la mener à bien rapidement. Je dois saluer une nouvelle fois l'excellent travail accompli par votre délégation, et nous comprenons bien que ce travail a été volumineux. Nous tenons à saluer votre acharnement prodigieux au travail; nous comprenons que le projet de rapport a entièrement été rédigé par la délégation allemande. Il offre une excellente base pour avancer, et nous nous en remettons à vous. Nous espérons que ce processus se déroulera sans accroc. Je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration. Concernant le premier point, je demanderai certainement au secrétariat de se pencher sur la question de l'accès au site Web, et je me joins à vous pour le remercier du travail qu'il accomplit sur ce site. J'ai moi-même rencontré ces problèmes d'accès. J'ai toujours cru que c'était de ma faute, mais je vois maintenant que d'autres semblent rencontrer le même problème que moi. Deuxièmement, nous avons très bien travaillé ensemble, le secrétariat et la présidence, à la rédaction du projet de rapport, et il est certainement exagéré de dire que le texte a entièrement été rédigé par la présidence; il est plutôt le fruit d'une bonne collaboration avec le secrétariat.

Je vois que le représentant de la République islamique d'Iran demande la parole.

**M. Daryaei** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire ma profonde appréciation des efforts que vous avez faits pour préparer le projet de rapport, qui représente une bonne base pour nos futures négociations. Nous saluons vos efforts et ceux de votre délégation.

Comme vous l'avez dit à juste titre, il y a, à la Conférence, des différences de diagnostic et de traitement. J'aimerais, si vous me le permettez, ajouter que nous avons aussi des divergences quant à la façon de refléter le problème. Si certains pays peuvent voir dans ce rapport un tableau idyllique, d'autres peuvent considérer certaines parties comme trop négatives et comme une exagération des problèmes existants. Je pense que nous pouvons nous en tenir à la pratique antérieure: d'abord les consultations, puis les négociations pour obtenir un texte acceptable par tout le monde qui reflète la situation effective de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, soyez donc assuré de notre pleine coopération. Je pense que notre collègue algérien a soulevé un point qui pourrait bien être au cœur de notre problème; nous aurons peut-être des propositions à faire concernant les paragraphes 5, 15, 17, 21 et 22. Nous soumettrons le texte proposé en temps voulu, en respectant le délai que vous nous avez fixé, je l'espère.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je suppose qu'il est dans l'intérêt de chacun de respecter ces délais. Vous savez bien qu'il y aura des modifications, et notre effort collectif en sera facilité.

Je vois que le représentant de la Fédération de Russie demande la parole.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier, ainsi que le secrétariat, du travail que vous avez accompli pour préparer le projet de rapport. Si nous devons décrire les couleurs dans lesquelles le rapport est écrit, je dirais qu'il est écrit en noir et blanc et qu'il reflète la réalité. Je peux donc dire que nous serions prêts à appuyer votre rapport en l'état aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*): Merci beaucoup. En fait, je me suis un peu inquiété lorsque vous avez dit «noir et blanc», car cela pouvait signifier que le rapport était trop contrasté mais, en fait, l'encre est noire et le papier est blanc, ce qui est un fait réel. J'apprécie, bien sûr, le fait que vous soyez en accord avec le rapport et prêt à l'accepter en l'état.

Je donne la parole au représentant des Pays-Bas.

**M. van den IJssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, merci à vous et au secrétariat pour l'important travail que vous avez accompli, et qui a donné naissance à ce projet de rapport, lequel est, je crois, le résultat d'un effort très sincère et très sérieux pour décrire ce que nous avons fait cette année. Beaucoup de délégations ont parlé de la nécessité d'établir un rapport factuel, et je partage cette idée; mais pour moi, le fait principal de notre session annuelle est qu'une fois de plus, la Conférence a été incapable de progresser sur son programme de travail. Si nous parlons de faits, c'est là un fait qui doit être reflété. Je suis de l'avis de ma collègue de la délégation canadienne, qui a dit tout à l'heure que si ce rapport est critiquable, c'est parce qu'il donne une image trop rose de la réalité. Je crois que nous pouvons encore travailler sur certains des éléments évoqués, afin de donner une idée précise et plus factuelle de notre situation. Je pense par exemple au paragraphe 5, ou encore au paragraphe 7. J'ai entendu certains collègues parler de refléter une tendance positive, mais j'avoue que j'aurais beaucoup de mal à comprendre. Si on parle de faits, je trouverais cela assez difficile. Je crois que nous devons être très clairs et refléter dans les faits ce qui se passe, comme peuvent le faire ceux qui rendent visite à la Conférence. Il me semble que beaucoup des dignitaires qui nous ont rendu visite ont fait part de leur inquiétude pour la Conférence, et j'espère que nous pourrions en faire état. Donc, en résumé, Monsieur le Président, je vous remercie sincèrement. Nous aurons peut-être des propositions à formuler, mais je crois qu'il est important que nous donnions une image fidèle de notre situation actuelle et, je dois dire, malheureusement, que la situation est loin d'être rose. J'aimerais pouvoir dire autre chose, mais telle est notre situation, et je crois qu'il est juste d'en faire état.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Pour gagner du temps, je vais m'efforcer d'être bref, car nous n'en sommes qu'au stade des observations générales. Je dois dire que ma capitale complimenterait la présidence et le secrétariat pour leur travail de collaboration qui les a conduits à établir un avant-projet de rapport que nous trouvons particulièrement impressionnant. À en juger par les commentaires que nous avons entendus jusqu'à présent, je crois que nous aurons d'autres échanges mais, pour l'essentiel, nous pensons que vous avez préparé un excellent document. Nous avons parlé du Règlement intérieur et de rapports factuels. La réalité est que le rapport sera un rapport de compromis, et que nous pourrions passer les deux ou trois prochaines semaines à tergiverser pour arriver probablement à un produit de bien moins bonne facture que celui qui est devant nous, et c'est l'idée qui nous guide au stade actuel. J'imagine que ma capitale aura une certaine sympathie pour la remarque de notre collègue égyptien, et je prévois de rendre compte à ma capitale et d'attendre ses instructions, mais je ne peux pas dire que le résultat sera raisonnable alors que je sais qu'il va encore y avoir trois semaines de discussions et une quantité invraisemblable de séances officieuses de nature juridique, comme ce fut le cas pour beaucoup d'entre nous l'année dernière. Si nous commençons à trop chercher le détail de tout cela, je dirai qu'il y a ce que je qualifierais de «déficit factuel» notamment concernant la façon dont nous avons examiné le paragraphe 15 ou la façon dont le texte actuel présente le paragraphe 15. Notre collègue égyptien y a fait allusion, mais je ne crois pas que ma capitale soit convaincue de la nécessité d'établir un document qui sorte tout droit des archives. J'invite par conséquent mes collègues à considérer que 90 % ou 95 % de ce qui a été fait est bon, et que nous devons nous concentrer sur les délibérations très importantes qui nous attendent à New York.

**M<sup>me</sup> Tang** (France): Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je souhaite répéter ici, en séance plénière, ce que nous vous avons déjà indiqué à la réunion des six Présidents, à savoir que la France jugeait votre rapport excellent. Vous vous attachez beaucoup aux faits et nous pensons qu'il n'est peut-être pas nécessaire d'entrer dans des discussions incessantes comme cela a pu être le cas l'année dernière parce qu'il est très très difficile de trouver un équilibre entre les points de vue exprimés, notamment sur la situation de la Conférence du désarmement.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens aussi à vous remercier, vous-même et le secrétariat, pour ce texte qui me paraît excellent, et j'aimerais vous faire part de certains avis avant que nous ne vous soumettions les modifications et que nous commençons les séances officieuses. Je crois que le rapport est bien équilibré. Je partage l'avis du représentant de l'Égypte, et je crois que c'est un point important. Je crois aussi que, s'agissant de l'article 45 du Règlement intérieur de la Conférence et du caractère factuel du rapport dont beaucoup de délégations ont parlé, et dont vous avez vous-même parlé dans votre déclaration du 21 août, nous devons réfléchir à refléter les négociations et le travail de la Conférence. Je crois que nous devons refléter de façon judicieuse l'équilibre que nous avons cherché à respecter tout au long de l'année. Donc, pour ce qui est des principaux paragraphes, tels que les paragraphes 5, 7, 15 et 17, nous devons nous efforcer de séparer les détails logistiques des aspects généraux de nos travaux pendant l'année. La semaine prochaine, lorsque nous entamerons l'examen détaillé des modifications, je dirais que l'équilibre que vous avez établi est particulièrement raisonnable et judicieux. Nous devons peut-être considérer d'apporter telle ou telle modification à tel ou tel de ces paragraphes, mais je crois qu'il serait bien que nous reflétions plus ou moins l'équilibre actuel, qui me paraît tout à fait raisonnable et judicieux.

**M. Puentes** (Cuba) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter. Je suis convaincu que votre sagesse et votre expérience diplomatique vous permettront de nous conduire avec succès au terme des travaux que nous menons dans le cadre de la négociation du rapport.

Nous n'avions pas prévu de prendre la parole, mais nous avons entendu certains commentaires qui nous obligent à donner notre réaction préliminaire à la suite de ce rapport. Nous croyons que ce rapport représente une bonne base pour les discussions que nous aurons dans les semaines à venir. Toutefois, nous n'irons pas jusqu'à le qualifier d'optimiste, ni de négatif ou positif. Nous avons certaines propositions à vous soumettre, ce que nous ferons par le moyen que vous nous avez indiqué. Toutefois, nous tenons à dire d'emblée que, pour nous, le rapport comporte certaines lacunes que nous devons dûment prendre en considération.

Dans ce contexte, je répète que nous soumettrons nos propositions de modification par le moyen que vous nous avez indiqué. Nous croyons qu'il faudra refléter le maximum de choses possibles dans ce rapport, qui devra être factuel, car lorsque nous commencerons à débattre sur ce qu'il y a lieu ou pas lieu de refléter dans le rapport et que nous y appliquerons un pourcentage, de 95 % ou 90 % par exemple, ce pourcentage pourra varier en fonction de l'importance que chaque État accorde à tel ou tel point.

Pour cette raison, nous souhaitons que le rapport reflète de façon factuelle, autant que possible, l'ensemble des discussions que nous avons eues au cours de l'année à la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées. Reste à voir dans quelle mesure il sera possible de refléter dans le rapport l'ensemble de ce qui a été discuté au cours de l'année. Je donne la parole au représentant de la Chine.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*): Ma délégation tient à dire qu'elle apprécie le travail constructif et efficace accompli par les six Présidents de cette année, et nous tenons également à saluer les efforts accomplis par l'Ambassadeur Hoffmann, Avec le concours du secrétariat, pour rédiger le rapport annuel de la Conférence. La Chine estime que le rapport annuel devra refléter de façon complète, objective et équilibrée le travail accompli par la Conférence au cours de l'année.

Nous avons parcouru le projet de rapport. Il relate de façon relativement exhaustive le travail accompli par la Conférence au cours de cette année, et offre une bonne base pour de futures consultations. Il va sans dire que nous avons pris note des recommandations que certains collègues viennent de formuler quant à la façon de refléter les travaux de cette année. Je crois que certains éléments du contenu du projet de rapport peuvent encore être améliorés.

En premier lieu, lorsqu'il est fait état des déclarations ou que les déclarations sont résumées, le rapport doit refléter les points de vue des États membres de façon plus équilibrée. En deuxième lieu, le rapport doit conserver une tonalité factuelle et éviter de recourir à un langage trop émotionnel. En troisième lieu, il doit refléter les progrès effectifs accomplis cette année par la Conférence, afin de poser les fondements de nos travaux de l'année prochaine.

Monsieur le Président, j'espère qu'en organisant des consultations ouvertes et transparentes et en écoutant attentivement les points de vue des États membres, vous serez en mesure d'établir un document acceptable par tous. La délégation chinoise soumettra ses propositions de modifications au secrétariat par écrit dans les prochains jours.

**M. Wilson** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, Je serai bref. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence. Nous avons hâte de travailler avec vous jusqu'au terme de votre mandat. Je voudrais également saluer le travail accompli par vous-même et par le secrétariat pour pouvoir nous soumettre le projet de rapport. Comme je l'ai dit, je serai très bref. Je voulais faire écho aux propos de l'Ambassadeur d'Irlande concernant l'équilibre du texte, et aussi revenir sur ce que nous

avons dit la semaine dernière concernant la composition de la Conférence. En effet, je crois que cela s'applique aussi à la composition du rapport. On entend souvent dire que cette instance ne fonctionne pas dans le vide et, pourtant, chaque année, nous venons dans une salle et nous nous comportons comme si c'était le cas lorsque nous nous employons à défaire, puis à refaire, le rapport annuel. Je crois que nous devons réfléchir à la cohérence du rapport et, comme je l'ai dit, aux observations de l'Ambassadeur Corr, d'Irlande, concernant l'équilibre existant.

**M. Oyarce** (Chili) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, je ne vais pas faire de discours à une heure aussi tardive, mais je ne voulais pas laisser passer l'occasion de vous remercier et de remercier le secrétariat d'avoir produit un projet de rapport annuel qui, pour faire court, offre deux avantages. Le premier est qu'il présente un tour d'horizon aussi objectif que possible et proche de ce que j'appellerai le monde réel. Bien entendu, comme cela a été souligné ici, il existe des divergences de vues. Il y a un élément de subjectivité, probablement vis-à-vis de ce monde réel, mais je crois que le rapport est assez bien équilibré. C'était ma première observation.

Ma deuxième observation est directement liée à ce qu'ont dit l'Ambassadeur d'Irlande et M. Wilson, de l'Australie, concernant ce qu'il est important de transmettre à l'Assemblée générale, et c'est un aspect essentiel qui va au-delà d'une simple réaction. Il s'agit en fait d'une question politique. Je conclurai en indiquant que, s'il est vrai que dans tous les documents aussi sensibles, des modifications sont toujours possibles, j'espère que nous serons en mesure de tout faire pour préserver l'équilibre initial.

**Le Président** (*parle en anglais*): Je remercie l'Ambassadeur Oyarce de sa déclaration.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Permettez-moi de dire que nous avons eu, je crois, un premier échange très intéressant. Je suis heureux des commentaires que j'ai entendus. J'ai l'impression que nos positions ne sont pas aussi éloignées les unes des autres qu'on pourrait le penser. Je suis convaincu que nous pourrons mener à bien cette tâche, peut-être même assez rapidement. En effet, je ne souhaite pas y passer trop de temps, mais nous verrons bien comment les choses se déroulent.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Est-ce sur un autre sujet ou sur le même? Je donne la parole aux États-Unis.

**M. Reid** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, mon intervention fait peut-être le lien entre ce dont nous parlions et la procédure que vous vous apprêtez à aborder, car elle porte davantage sur un point de procédure. Si mes collègues doivent soumettre des textes spécifiques à votre attention, cela donnera lieu à des séances de rédaction, et nous nous réservons nous-mêmes le droit de revenir sur certains points; mais nous ne serons peut-être pas en mesure de vous soumettre des textes spécifiques avant le délai de jeudi prochain. Sur la base des premières discussions et du travail de rédaction auquel elles ont donné lieu, pensez-vous que nous aurons d'autres occasions de soumettre des propositions au secrétariat, que ce soit en séance ou par écrit?

**Le Président** (*parle en anglais*): Absolument. Mon intention était de donner aux délégations la possibilité de soumettre toutes leurs propositions de modifications du projet de rapport. Toutefois, vous le savez, lorsqu'on commence un travail de rédaction, il peut s'avérer nécessaire d'ajouter un élément ici ou là, mais j'espère que vous ne tarderez pas à soumettre des idées essentielles que vous avez déjà. Cela nous facilitera grandement la vie d'avoir toutes ces idées d'ici jeudi, et vous pourrez ainsi en prendre connaissance dès vendredi. Vous aurez bien sûr ensuite tout loisir de soumettre de nouvelles idées, mais s'il

vous plaît, ne les gardez pas pour vous jusqu'à la semaine prochaine, car cela ne fera que nous compliquer la vie. Donc merci de communiquer vos propositions de modifications au secrétariat avant vendredi après-midi. Vous les recevrez vendredi soir dans vos casiers.

Nous aurons une première séance plénière officielle la semaine prochaine, au cours de laquelle vous pourrez faire d'autres remarques générales. Toutefois, j'ai l'intention de lever la séance assez rapidement. Tout dépendra de la façon dont les choses se dérouleront, mais telle est mon intention. Nous entamerons en séance officieuse la rédaction proprement dite sur la base des modifications que vous aurez soumises, à la suite de la séance plénière. L'interprétation sera assurée mais, comme vous le savez, et c'est le cas pour toutes les séances officieuses, il n'y aura pas de compte rendu, et je crois que cela nous simplifie la vie. Nous verrons bien comment les choses se déroulent. Si nécessaire, nous organiserons des séances supplémentaires, peut-être l'après-midi, dans le cadre d'un groupe de travail. Tous ceux qui le souhaitent pourront y participer, et nous reprendrons là où nous nous serons arrêtés. Je vais donc maintenant lever la séance, et nous nous retrouverons lors de la prochaine séance plénière, mardi prochain, à 10 heures.

On vient de me dire que le secrétariat vous priait de soumettre vos propositions de modifications jeudi matin au plus tard, et non pas avant 15 heures, pour lui laisser le temps de réunir l'ensemble des modifications.

*La séance est levée à 11 h 50.*